

Eric Macé

LES VIOLENCES DITES « URBAINES » ET LA VILLE

DU DÉSORDRE PUBLIC AU CONFLIT DANS L'ESPACE PUBLIC

L'expression « violences urbaines » ne va pas de soi, d'autant qu'elle apparaît typiquement française. Il est certes question de délinquance, de criminalité, d'insécurité, voire d'émeute, dans la plupart des pays riches. Mais là où les autres sociétés nationales désignent un problème économique, social, politique, psychopathologique, ethnique ou juvénile, les Français qualifient ce problème « d'urbain ».

Or le qualificatif « urbain » est problématique. Si « urbain » renvoie à l'espace concret de la ville (*urbs*), ce qualificatif est inapproprié parce que trop vague. L'usage du terme « urbain » pour qualifier certaines formes de violence semble alors une euphémisation de rapports sociaux et culturels de domination dont le territoire urbain est la scène plutôt que la cause. La dimension « urbaine » renvoie donc plutôt à un espace public et politique conflictuel de cette violence (*polis*).

Panne de l'intégration sociale et ethnicisation du trouble

Bien souvent, la ville et l'urbanisme modernes sont considérés comme des causes de désorganisation sociale. Les « grands ensembles » en seraient l'expression la plus achevée, étant assimilés à des lieux de relâche du lien social, d'anonymat, d'isolement, de défaut d'intégration et de régulation, bref, d'anomie, conduisant ainsi à une perte généralisée de repères et à une « désocialisation » régressive propice à la déviance¹.

Cette explication est insuffisante pour au moins deux raisons. D'une part, les mêmes phénomènes de violence peuvent être observés ailleurs, souvent à des échelles bien plus élevées, dans des contextes urbains qui s'opposent à celui des grands ensembles par la présence quasi exclusive de maisons individuelles, que ce soit dans les *inner-cities* de Grande-Bretagne et des États-Unis ou dans les favelas du Brésil (Body-Gendrot, 1998; Peralva, 1998, Macé, 1999a). D'autre part, tous les travaux portant sur les sociabilités au sein des ces grands ensembles montrent à l'inverse une extrême personnalisation des relations et un fort contrôle social quasi communautaire lié précisément au défaut d'anonymat (Lepoutre, 1997), à tel point que l'anonymat du centre ville, ou en tout cas les sociabilités électives qu'il

permet, peut être souhaité par certains habitants soucieux de leur indépendance et de leur autonomie – c'est le cas en particulier des jeunes filles (Guénif, 1998).

La seconde interprétation verrait dans l'urbain un espace de violences spécifiques, s'opposant en particulier au contexte rural. Or, dans un pays aussi urbanisé que la France, les violences observées en milieu rural et urbain ne diffèrent pas, à tel point que certains s'inquiètent de la montée des violences « urbaines » jusque dans les bourgs et les villages (Bui-Trong, 1998a). S'il existe une violence spécifique du milieu rural, c'est la violence dite « paysanne », mais qui se rapporte à un



Voiture brûlée, ici à Toulouse, 1997.

groupe socioprofessionnel plutôt qu'à un contexte territorial, et qui apparaît pour l'essentiel comme une violence instrumentale et directement politique, y compris dans ses dimensions délinquantes et émeutières. Par ailleurs, il apparaît que certains crimes et délits vio-

1. Pour une revue de ces thèses, voir Bachmann et Le Guennec, 1995; pour leur illustration à la télévision, voir Boyer et Lochar, 1998.

lents commis plutôt en milieu urbain, comme le grand banditisme ou les règlements de comptes entre truands, ne sont pas considérés a priori comme faisant partie des violences « urbaines ».

La dimension « urbaine » de la violence ne renvoie ainsi pas aux oppositions ville/village ou urbain/rural.

Une troisième interprétation met au centre de l'analyse un clivage interne au contexte urbain, celui qui oppose les centres-villes à leurs banlieues. C'est le cas de la section « Villes et banlieues » de la direction cen-

faisant partie des violences « urbaines » ? Ce n'est pas le cas, et la DCRG précise ce qu'elle entend par violences « urbaines » : tous les actes de remise en cause ouverte et provocatrice de l'ordre et des institutions, commis le plus souvent en réunion par des jeunes de ces quartiers sensibles ; actes délictueux dont les degrés d'intensité augmentent selon que les victimes sont des particuliers ou des institutions, et tout particulièrement la police, « les comportements étant classés à la fois selon l'importance du défi qu'ils lancent et selon le potentiel de rébellion collective qu'ils impliquent » (Bui-Trong, 1998a, p. 217). Parmi les facteurs de risque, la DCRG précise que les seuls critères socio-économiques ne suffisent pas à rendre compte des variations des violences « urbaines ». Outre la classe d'âge (des « jeunes », mineurs ou majeurs), il faut également tenir compte du sexe (il ne s'agit que de garçons) et de l'origine ethnique des jeunes de ces quartiers sensibles, moins pour des raisons « culturelles » que pour des raisons psychologiques : « Des jeunes mal intégrés à l'école ou vivant une situation familiale précaire auront tendance à attribuer leur situation, lorsque leurs parents sont immigrés, à une attitude de rejet de la société de nature raciste, ce qui aggrave leur rancœur, alors que les jeunes du quartier vivent leur précarité comme une fatalité. » (Bui-Trong, 1998b, p. 232).

L'implicite de l'expression française « violence urbaine » est donc le suivant : sont ainsi désignées des conduites violentes collectives de jeunes de sexe masculin, souvent issus de l'immigration et vivant dans des quartiers populaires périphériques (les « banlieues ») ; ces conduites présentant des dimensions à la fois inciviles (infra-pénales), délinquantes et anti-institutionnelles. Cet implicite des violences « urbaines » à la française s'incarne dans la figure de jeunes, voire d'enfants, souvent originaires d'Afrique noire ou du Maghreb, qui imposent leurs conduites violentes aux autres jeunes et aux adultes de ces quartiers, qui brûlent les voitures privées, dégradent et détruisent les équipements publics et qui agressent ou affrontent tous les représentants de l'autorité et du service public, dans un crescendo pouvant aller jusqu'à l'émeute, mais ne donnant lieu qu'exceptionnellement à des violences graves entraînant la mort (à l'inverse des situations brésiliennes et américaines).

Le plus souvent, cette « dérive » de certains territoires urbains dans la violence fait l'objet de deux types d'analyse (Roché, 1998). D'un côté un désordre social produit par un défaut d'intégration et de socialisation conduisant à des déviances qu'il conviendrait de réduire par un surcroît d'intégration et de socialisation – d'où l'accent mis sur le nécessaire renforcement d'un État républicain « instituteur » du social et d'une « nature humaine » par trop sauvage. La violence « urbaine » renvoie ici à une géographie du manque et



Jeunes à une fête de quartier, Blanc-Mesnil.

trale des Renseignements généraux (DCRG), qui a élaboré une « échelle d'évaluation de l'insécurité dans les quartiers sensibles », allant du niveau 1 (violences en bande pouvant aller jusqu'au meurtre, mais dénuées de caractère anti-institutionnel) au niveau 8 (guérilla, émeute, affrontements massifs et prolongé avec les forces de l'ordre) (Bui-Trong, 1993). La dimension « urbaine » recouvre alors une dimension territoriale spécifique, celle des « quartiers sensibles », c'est-à-dire accumulant un certain nombre d'indicateurs « objectifs » et subjectifs de « difficultés » sociales, économiques et délinquantes.

Est-ce à dire que toute forme de violence observable dans ces quartiers doit être considérée comme



*La solitude
du chauffeur de bus
au moment
du caillassage.*

du défaut – quartiers défavorisés, quartiers en difficultés – et justifie une « pédagogie de la répression » destinée à réapprendre les règles de la civilité et de la citoyenneté.

D'un autre côté, une menace portée par des « groupes à risques » étrangers aux « règles du jeu » social au prétexte de leurs désavantages économiques et de leurs différences culturelles, qu'il conviendrait de réduire par l'enfermement carcéral et par la ségrégation urbaine – c'est toute la rhétorique de l'endiguement. La violence « urbaine » renvoie alors à une gestion technique (situationnelle) et policière du territoire et de ses clivages socio-ethniques telle qu'on peut l'observer aux États-Unis (Davis, 1997) et dans certaines rhétoriques politiques sécuritaires en France concernant les « zones de non-droit », les « cités interdites » et leurs dimensions « ethniques ».

Dans ces deux optiques, le qualificatif « urbain » est soit vague, soit impropre. Il est vague lorsqu'il renvoie non pas à l'urbanisation et à l'urbanisme comme cause ou comme contexte, mais désigne implicitement des territoires urbains très précis que sont les quartiers populaires périphériques prolétariés à forte population liées à l'immigration. Il est impropre lorsqu'il renvoie à des conduites violentes définies d'abord par leurs dimensions collectives, juvéniles, provocatrices et anti-institutionnelles. De ce point de vue, il y a peu d'« urbain » dans les violences « urbaines », dès lors que les critères déterminants sont liés à des facteurs socio-économiques, culturels, psychologiques, de sexe et de classe d'âge.

La ville comme projection spatiale des rapports sociaux

Le sens de l'expression « violence urbaine » peut cependant se voir reconnaître une signification historique profonde : elle rend compte du déplacement de l'expression violente des rapports sociaux de domination du lieu de production propre à la société industrielle (le travail et son exploitation) aux lieux d'intégration et de participation d'une société post-industrielle (la ville, l'identité, l'espace public et politique). A la relative pacification des rapports sociaux dans le travail (par leur prise en charge politique et leur institutionnalisation) correspondrait ainsi la dureté de rapports sociaux d'exclusion, de discrimination et de stigmatisation envers des catégories de population (classes moyennes prolétarisées, milieux populaires dépendants de l'aide sociale, familles issues de l'immigration post-coloniale) concentrées et reléguées dans l'habitat social périphérique. La violence « urbaine » serait ainsi l'expression contemporaine de nouvelles « classes dangereuses » (Dubet, 1987). Dans ce cas, l'expression « violence urbaine » ne serait que l'euphémisation d'une violence sociale liée aux rapports sociaux d'exclusion, « l'urbain » comme territoire n'étant que le lieu de la projection spatiale de ces mêmes rapports sociaux d'exclusion. La dimension urbaine des violences n'est donc ni une cause, ni une caractéristique, mais serait liée à un espace conflictuel entre acteurs sociaux, culturels et politiques (Dubet et Lapeyronnie, 1992 ; Wieviorka, 1999).



Casseurs et lycéens place de la Nation, octobre 1998.

Cependant, ce qui frappe le plus dans les violences « urbaines » de cette fin des années 90 aux yeux de ceux qui sont chargés de leur suivi et de leur répression, c'est leur aspect de moins en moins saisissable, de plus en plus irrationnel, irraisonné, décivilisé (incendies criminels, caillassages systématiques, indifférence aux victimes), ou bien à l'inverse de plus en plus instrumental (micros-systèmes mafieux) et identitaire (sous-culture des territoires et des ethnicités) (Bui-Trong, 1998). Ces observateurs conduisent ainsi à conclure à l'absence de dimension politique de ces violences « urbaines » et à leur basculement dans les seuls registres du désordre et de la menace, légitimant ainsi un seul traitement, policier et pénal, toujours plus adapté et affiné.

On peut cependant faire l'analyse inverse de celle qui précède : ce n'est pas l'absence d'acteurs qui affaiblirait la définition de la violence urbaine en termes de violence sociale et de rapports sociaux de domination, c'est au contraire la dépolitisation par euphémisation de cette violence sociale qui a conduit à l'absence apparente de significations politiques des conduites violentes dites « urbaines ».

La ville comme espace politique

Cette analyse suppose un changement de paradigme sociologique, de sorte que la violence « urbaine » peut être lue moins en termes de désordre ou de menace qu'en termes de conflits. Les formes de violence dites « urbaines » sont considérées comme le produit de rapports sociaux, culturels et politiques conflictuels. Le principe même de l'action politique démocratique est alors sa capacité à transformer la violence des rapports sociaux de domination en conflits politiques au sein d'un cadre commun aux acteurs, comme ce fut le cas pour la « question sociale » de la société industrielle (Touraine, 1994). De ce point de vue, on peut penser

que la reproduction des conduites de « violence urbaine » depuis vingt ans est le produit de l'incapacité du système politique français à reconnaître la panne de son modèle d'intégration et à offrir un cadre d'expression approprié à la violence sociale et symbolique qui caractérise les banlieues populaires prolétarisées et la question de l'immigration post-coloniale (Dubet et Lapeyronnie, 1992 ; Lapeyronnie, 1993).

Ces violences « urbaines » ne sont en effet pas réductibles aux catégories de la déviance délinquante et de la conduite de crise par défaut d'intégration. Elles portent également une charge culturelle et politique à la fois critique et affirmative qui entre en conflit direct avec un modèle français d'intégration qui non seulement ne tient pas ses promesses, mais est lui-même porteur d'exclusion et d'enfermement (Wieviorka, 1999). En effet, la plupart des recherches et des rapports montrent que l'école traduit les inégalités sociales et la diversité culturelle en disqualification personnelle, que la relégation sociale, ethnique et urbaine s'accroît, que les discriminations envers les jeunes, les femmes et les personnes issues de l'immigration dans l'accès à l'emploi et dans les formes d'emploi augmentent, que les services publics « égaux » entérinent les inéquités, que la définition de la « laïcité » recouvre souvent une « francité » stigmatisant les différences, que le renforcement d'une police d'ordre s'est fait parallèlement avec la déshérence de la prévention éducative et sur les limites structurelles de la police nationale française en matière de police de proximité (Monjardet, 1996). C'est précisément ce qui permet de rendre compte de la dimension anti-institutionnelle des violences « urbaines » dans un pays où non seulement l'État est partout présent, mais où il prétend incarner, depuis la fondation de la République, les valeurs émancipatrices des droits de la personne humaine et les valeurs égalitaristes du service public.

Cela signifie que plus le système politique, institu-

tionnel et symbolique se ferme à une définition conflictuelle des violences « urbaines », et plus cette violence sociale risque de s'enfermer dans des conduites de crise, l'instrumentalisation mafieuse ou la radicalisation identitaire (religieuse, ethnique) de groupes stigmatisés par le racisme et l'ethnisation (Wieviorka, 1993). Depuis le début des années 80, nombreux sont les signes d'une telle fermeture du système politique français à la dimension affirmative et contestataire des violences « urbaines » : instrumentalisation de l'anti-racisme par les gouvernements successifs ; crispation laïciste sur le foulard islamique à l'école ; clientélisme politico-associatif de la politique de la ville ; refus du droit de vote des immigrés résidents ; défaut de représentation politique locale des populations populaires et métissées des « quartiers sensibles ». Tout laisse à penser que les dérives juvéniles, mafieuses et « ethniques » des violences « urbaines » de la fin des années 90 sont le produit de cette fermeture et de la disqualification, mais aussi du manque de stabilité d'acteurs associatifs, identitaires et politiques tels qu'ils avaient tenté de se constituer au cours des années 80, que ce soit par les marches pour l'égalité ou les tentatives locales de passage à l'action politique (Lapeyronnie, 1987 ; Touraine, 1997).

De ce fait, la violence sociale liée à l'exclusion et à la discrimination ne s'exprime plus qu'à travers un trio de victimes réciproques, sachant, chacune dans leur registre, instrumentaliser les médias : les jeunes (de plus en plus jeunes) des banlieues défavorisées, les habitants de ces banlieues et les agents de service public, dont la police (Macé, 1997). Dès lors qu'il n'y a plus d'acteurs mais des victimes, il devient de plus en plus difficile de lire ces violences « urbaines » comme des violences sociales et *a fortiori* comme des violences proto-politiques. D'autant que les plus jeunes et les plus exposés à l'action institutionnelle et à l'éclairage médiatique (les « mineurs délinquants ») sont de moins en moins capables de donner sens à leurs conduites violentes, faisant écho à leur enfermement dans les catégories institutionnelles et médiatiques dépolitisées des violences « urbaines » et de leur folklore spectaculaire, langagier, consumériste, « ethnique », juvénile et pathologique.

L'enfermement de la violence sociale et de ses dimensions politiques et symboliques dans la catégorie des violences « urbaines » peut ainsi être considéré comme la cause de la reproduction et du développement de ces violences.

La ville comme espace public

De ce point de vue, une plus grande ouverture politique et symbolique de l'espace public pourrait contribuer à favoriser l'émergence d'acteurs associatifs, institutionnels et politiques capables de transformer cette

violence sociale en conflits culturels et politiques porteurs de changements.

L'espace public local, tout d'abord, pourrait être espace d'interpellation et de mise en débat des actions et des responsabilités des acteurs institutionnels et politiques, notamment en ce qui concerne la qualité du service rendu par les services publics, y compris celui de la police, tant il est vrai que tout service de « proximité » n'a de sens que s'il rend des comptes au niveau local de son intervention (Monjardet, 1998 ; Macé, 1998, 1999b). L'évaluation locale et publique des services publics et des instances territoriales permettrait l'ouverture d'un espace conflictuel de débats et de justifications, et la marginalisation des formes violentes et faiblement réflexives de provocation anti-institutionnelle, remplacées par des formes proprement politiques d'interpellation. De nouveaux acteurs locaux auraient alors la possibilité de prendre en charge cette violence faiblement réflexive et de l'inscrire dans le cadre politique et culturel plus large qu'est celui de la résolution démocratique des conflits (Wieviorka, 1999).

L'espace public médiatique peut également devenir le vecteur de cette repolitisation d'une violence sociale dite « urbaine ». C'est en effet parce que les acteurs sociaux et culturels de la « banlieue » sont faiblement constitués que les médias et les journalistes rendent compte de la « banlieue » à travers les catégories des acteurs qui occupent visiblement la scène, c'est-à-dire les victimes et les auteurs du désordre, et les acteurs de l'ordre social et institutionnel (Peralva et Macé, 1999). C'est toute la différence entre les violences « paysannes » et les violences « urbaines », les premières sont très fortement médiatisées politiquement par leurs acteurs et donc traitées médiatiquement comme centrales, les secondes sont dépolitisées faute d'acteurs constitués et donc traitées médiatiquement comme marginales et déviantes.

La reconnaissance publique et médiatique d'acteurs capables de prendre en charge les violences dites « urbaines » pour leur donner un sens culturel et politique dépend ainsi de ces acteurs eux-mêmes, par la capacité qu'ils auraient à se constituer en acteur et en « source » d'information et d'interprétation auprès des médias et des journalistes. En ce sens, il convient d'accorder attention aux diverses tentatives de reconstitution d'un mouvement associatif affirmatif, en dépit de leur disparité et de leur apparente fragilité².

Plus importante encore est sans doute la capacité

2. Par exemple : le mouvement « Stop la violence » (*Libération*, 17 avril 1999) ; la fédération nationale du « Mouvement syndical pour l'égalité et la participation » et le mouvement « Droit de Cité » (*Le Monde*, 25 mars 1999) ; l'initiative du syndicat lycéen FIDL contre la violence (*Le Monde*, 18 mai 1999), le repositionnement de SOS-Racisme vers un militantisme de quartier, les dynamiques locales à Marseille et Toulouse autour des groupes de rap IAM et Zebda.

du système politique à ouvrir l'espace culturel et symbolique d'une réflexivité collective concernant l'identité nationale et l'immigration post-coloniale, les mutations de la société de travail et ses rigidités face au chômage, l'égalitarisme abstrait de la République et les inéquités et discriminations concrètes de la société française. Une réflexivité dont témoigne déjà la reconnaissance et la lutte publique contre les discrimina-

tions, mais dont on peut souhaiter qu'elle concerne chaque institution, chaque service public, chaque espace public et politique local.

Aux violences « urbaines » pourraient alors succéder les conflits politiques et culturels de la « cité ».

Eric Macé

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Bachmann Ch., Le Guennec N., *Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville*, Paris, Albin Michel, 1995.

Body-Gendrot S., *Les villes face à l'insécurité. Des ghettos américains aux banlieues françaises*, Paris, Bayard, 1998.

Boyer H., Lochard G., *Scènes de télévision en banlieues, 1950-1994*, Paris, L'Harmattan-INA, 1998.

Bui-Trong L., « L'insécurité des quartiers sensibles : une échelle d'évaluation », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 14, 1993, p. 235-247.

Bui-Trong L., « Les violences urbaines à l'échelle des RG. Etat des lieux pour 1998 », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 33, 1998a, p. 215-224.

Bui-Trong L., « Sur quelques secrets de fabrication », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 33, 1998b, p. 225-234.

Davis M., *City of quartz. Los Angeles, capitale du futur*, Paris, La Découverte, 1997.

Dubet F., *La galère : jeunes en survie*, Paris, Fayard, 1987.

Dubet F., Lapeyronnie D., *Les quartiers d'exil*, Paris, Seuil, 1992.

Guénif N., *Artisan de libertés tempérées, les descendantes d'immigrants nord-africains en France : entre sujétion et subjectivité*, Paris, thèse, EHESS, à paraître aux éditions Grasset.

Lapeyronnie D., « Assimilation, mobilisation et action collective chez les jeunes de la seconde génération de l'immigration maghrébine », *Revue française de sociologie*, XXVIII, n° 2, 1987.

Lapeyronnie D., *L'individu et les minorités. La France et la Grande-Bretagne face à leurs immigrés*, Paris, Presses Universitaires de France, 1993.

Lepoutre D., *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*, Paris, Odile Jacob, 1997.

Macé E., « Service public et banlieues populaires : une coproduction de l'insécurité. Le cas du réseau bus de la RATP », *Sociologie du Travail*, n° 4, 1997, p. 473-498.

Macé E., « La médiation : paradigmes et référentiels des politiques publiques de sécurité », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 33, 1998, p. 7-20.

Macé E., « Les formes de la violence urbaine : une comparaison France – Brésil », *Tempo Social*, Sao Paulo, à paraître, 1999.

Macé E., « Sociologie permanente et référentiels de l'action publique : le cas de la politique de sécurité de la RATP », dans Heurgon E. (dir.), *Les métiers de la ville*, Paris, Editions de l'Aube, 1999, p. 105-112.

Monjardet D., *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, Paris, La Découverte, 1996.

Monjardet D., « Professionnalisme et médiation de l'action policière », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 33, 1998, p. 21-49.

Peralva A., « Violence urbaine, démocratie et changement culturel : l'expérience brésilienne », *Cultures et Conflits*, n° 29-30, 1998, p. 395-468.

Peralva A., Macé E., *Médias et violences urbaines. Etude exploratoire sur le travail des journalistes*, Paris, IHESI, rapport de recherche, 1999.

Roché S., *Sociologie politique de l'insécurité. Violences urbaines, inégalités et globalisation*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998.

Touraine A., *Qu'est-ce que la démocratie?*, Paris, Fayard, 1994.

Touraine A., *Pourrons-nous vivre ensemble? Égaux et différents*, Paris, Fayard, 1997.

Wieviorka M., *La démocratie à l'épreuve. Nationalisme, populisme, ethnicité*, Paris, La Découverte, 1993.

Wieviorka M. et al., *Violence en France*, Paris, Seuil, 1999.

Eric Macé est sociologue, chercheur au Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (CADIS, EHESS – CNRS), maître de conférence à l'université Paris 3 – Sorbonne nouvelle. Cet article s'appuie principalement sur un programme de recherche du CADIS dirigé par Michel Wieviorka, financé par la RATP et publié dans l'ouvrage collectif *Violence en France*, Paris, Seuil, 1999. Ce travail se poursuit en collaboration avec Angelina Peralva (CADIS, Université Toulouse 2) concernant le traitement médiatique des violences dites « urbaines », dont un rapport financé par l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI) est une première étape : *Médias et violences urbaines, étude exploratoire sur le travail des journalistes*, CADIS/IHESI, avril 1999.